

COMMUNIQUE



Le 30 mars 2006

Eurotunnel crée une filiale de services de droit européen : «Eurotunnel SE »

Eurotunnel annonce la création d'une filiale de droit européen dénommée « Eurotunnel SE », domiciliée à Bruxelles. « Eurotunnel SE » a pour objet d'optimiser la coordination des activités commerciales des filiales existantes d'Eurotunnel dans cinq pays européens (Grande-Bretagne, France, Benelux, Allemagne, Espagne). Celles-ci commercialisent actuellement les prestations fret auprès des transporteurs routiers de l'ensemble des pays de la Communauté Européenne.

La création de cette société doit déboucher sur l'intégration des filiales existantes, ce qui permettra de simplifier les structures juridiques du Groupe et de réaliser des économies de coûts, en conservant les implantations commerciales actuelles.

Le but est de conquérir de nouveaux clients européens grâce à une meilleure efficacité commerciale et à une démarche de proximité.

Le tunnel sous la Manche est un maillon majeur du réseau européen d'infrastructures de transports : la clientèle fret d'Eurotunnel est constituée à 55 % de transporteurs routiers originaires de France ou de Grande-Bretagne, et à 45 % de transporteurs issus des pays du Nord de l'Europe, des pays de l'Est, ou des pays d'Europe du Sud.

*La direction de la communication d'Eurotunnel reste joignable en dehors des heures ouvrables
et notamment le week-end au : + 33 (0) 3 21 00 69 00*

www.eurotunnel.com